

La coopération entre l'Union et ses Etats : les principes de l'égalité des Etats, du respect de l'identité nationale et des fonctions essentielles des Etats membres ainsi que le principe de la coopération loyale

Syllabus

Les enjeux dus à la coexistence de de l'ordre juridique de l'Union et du droit national

La coexistence de deux « dimensions juridiques » en Europe, pose des questions pratiques, mais exigent également des réponses générales et abstraites.

Sur le plan pratique :

- l'adoption des actes ➡ questions des compétences
 - principes relatifs à la répartition des compétences
 - à l'exercice des compétences
- l'application des actes ➡ questions des rapports
 - principe de l'applicabilité directe
 - de la primauté

Sur le plan général :

- deux niveaux de l'autorité publique
 - l'Etat – la souveraineté – la Nation ➡ un cadre constitutionnel
 - l'Union – les compétences transférées – la communauté des Etats
 - peuples
- ➡ une charte constitutionnelle de base qui est le traité.

L'ordre juridique de l'Union européenne est un atout
par son caractère quasi-fédéral
par sa méthode bien élaborée

Les Etats membres cherchent à « se protéger » face à l'évolution de cet ordre juridique.

L'Union européenne cherche les moyens juridiques pour s'imposer encore plus face aux Etats.